



ESF
ÉCOLE DE SAGES-FEMMES

PROJET PEDAGOGIQUE
ÉCOLE DE SAGES-FEMMES
CHU DE LILLE

ANNEE 2023-2024

INTRODUCTION

SELON L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)¹

« La sage-femme est une personne qui a suivi un programme de formation reconnu dans son pays, a réussi avec succès les études afférentes et a acquis les qualifications nécessaires pour être reconnue ou licenciée en tant que sage-femme. Elle doit être en mesure de donner la supervision, les soins et les conseils à la femme enceinte, en travail ou en post-partum, d'aider lors de l'accouchement sous sa responsabilité et prodiguer des soins aux nouveau-nés et nourrissons. Ses soins incluent des mesures préventives, le dépistage des conditions anormales chez la mère et l'enfant, le recours à l'assistance médicale en cas de besoin et l'exécution de certaines mesures d'urgence en l'absence d'un médecin. Elle joue un rôle important en éducation sanitaire, non seulement pour les patientes, mais pour la famille et la communauté. Son travail doit inclure l'éducation prénatale et la préparation au rôle de parents et doit s'étendre dans certaines sphères de la gynécologie, de la planification familiale et des soins à donner à l'enfant. La sage-femme peut pratiquer en milieu hospitalier, en clinique, à domicile ou en tout autre endroit où sa présence est requise.»

EN FRANCE²

Dotée d'un pouvoir de diagnostic et d'un droit de prescription, la sage-femme est une profession médicale à compétences définies. Ainsi, son champ d'intervention auprès des femmes et des nouveau-nés en bonne santé est établi par le code de la santé publique.

La sage-femme assure la surveillance et le suivi médical de la grossesse et propose des séances de préparation à la naissance et à la parentalité. Elle peut pratiquer des échographies obstétricales sous condition de formation. Elle assure, en toute autonomie, la surveillance du travail et de l'accouchement. Elle dispense les soins à la mère et à l'enfant après l'accouchement. Elle pratique la rééducation périnéo-sphinctérienne liée à l'accouchement.

Au-delà de la période traditionnelle de la grossesse, la sage-femme accompagne également les femmes tout au long de leur vie en assurant leur suivi gynécologique de prévention et en prescrivant leur contraception. Elle peut pratiquer également des actes d'échographie gynécologique.

¹ Définition dite internationale, reconnue par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), l'ICM (Confédération Internationale des sages-femmes) et la FIGO (Fédération Internationale des Gynécologues-Obstétriciens)

² Données issues du Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes

Elle peut réaliser des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse dans les conditions définies par la loi, ainsi que certaines IVG instrumentales dans le cadre d'une expérimentation. Elle prescrit et pratique les vaccinations auprès de la femme et du nouveau-né, leur entourage, et depuis récemment, tout public et les mineurs selon les recommandations du calendrier vaccinal en vigueur.

La sage-femme assure un rôle important dans la prévention contre les addictions et notamment en matière de tabacologie. En effet, elle peut assurer des consultations en tabacologie auprès des femmes dans le cadre de leur suivi de grossesse ou suivi gynécologique de prévention. Elle est également habilitée à prescrire des substituts nicotiques aux femmes et à toutes les personnes qui vivent régulièrement dans l'entourage de la femme enceinte ou de l'enfant jusqu'au terme de la période postnatale.

Conformément à l'article L.4151-1 du code de la santé publique, la sage-femme est autorisée à concourir aux activités d'assistance médicale à la procréation : elle participe à ces activités cliniques éalisées avec ou sans tiers donneur ainsi qu'aux activités de dons de gamètes et d'accueil d'embryon.

Spécialiste de la physiologie, la sage-femme adresse ses patientes à un médecin lorsqu'elle décèle une pathologie. Elle peut pratiquer les soins prescrits par un médecin en cas de grossesse ou de suites de naissances pathologiques.

Sous réserve d'obtention de diplômes complémentaires, la sage-femme peut pratiquer:

- Des actes d'ostéopathie,
- Des actes d'acupuncture,
- Des examens échographiques systématiques ou de dépistage, et de mesure de clarté nucale et de longueur cranio-caudale.

Dans l'exercice de l'ensemble de son activité professionnelle, la sage-femme, tient ainsi un rôle primordial de proximité dans la prévention et l'information auprès des femmes. A ce titre, elle contribue également au repérage des situations de violences faites aux femmes.

Enfin, on peut ainsi citer une poursuite de l'évolution de ses compétences au travers des lois suivantes:

- Loi HPST de 2009 : élargissement des compétences des sages-femmes en matière de suivi gynécologique de prévention et de contraception ;
- Loi de santé 2015 : pratique par les sages-femmes de l'interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse. Moins de 4 ans plus tard, déjà 3,5% des sages-femmes libérales

sont conventionnées avec un établissement de santé pour pratiquer les IVG médicamenteuses, soit un peu plus de 200 sages-femmes. En 2018, elles ont réalisé 5100 avortements, soit 10% des IVG hors établissement de santé, des chiffres révélant le fort engagement de la profession.

- Loi de Modernisation de notre système de santé de 2016 : possibilité de vacciner l'entourage de la femme enceinte et du nouveau-né et élargissement des droits de prescription des substituts nicotiques à l'entourage de la femme enceinte et du nouveau-né.

- Loi du 24 juillet 2019 dite « Ma santé 2022 », impactera les études de sages-femmes dans le cadre de la rénovation de l'accès aux études médicales dès 2021, et l'exercice libéral de la profession de sages-femmes devra s'inscrire dans l'exercice pluriprofessionnel des maisons de santé.

Et récemment :

- le Décret du 26 novembre 2021 : généralise le dispositif des maisons de naissance en France, après une expérimentation mise en œuvre en 2015. La place de la sage-femme y est centrale.

- la Loi du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 : instaure un entretien post-natal précoce obligatoire réalisé par un médecin ou une sage-femme, avec mise en œuvre au 1^{er} juillet 2022 ;

- la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 et le décret du 30 décembre 2021 : autorisent les sages-femmes à réaliser les IVG instrumentales dans le cadre d'une expérimentation qui durera trois années ;

- Décret du 5 mars 2022 : les sages-femmes participent au dépistage et au traitement des infections sexuellement transmissibles ;

- Décret et Arrêté du 8 août 2023 : extension de la prescription et l'administration de la vaccination à toutes les personnes pour lesquelles ces vaccinations sont recommandées, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées.

- Bien sûr, nous citerons la loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme, qui instaure une 6^e année d'études, la création d'un troisième cycle court d'une année, un titre de Docteur en maïeutique à l'issue de la formation, après validation d'une thèse d'exercice

- Enfin, la révision tant attendue du Référentiel métier et compétences élaboré en 2019 est effective. La nouvelle version du référentiel a été publiée début 2023.

Ces évolutions inscrivent toujours davantage la profession de sage-femme comme un acteur majeur de santé primaire et de la santé gynécologique des femmes.

Il est à noter également que la stratégie nationale de santé 2018-2022³ comporte quatre axes :

- Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux ;
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ;
- Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé ;
- et Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers.

Dans ces 4 axes, 11 domaines d'action prioritaires sont déclinés en 43 objectifs nationaux d'amélioration de la santé et de la protection sociale contre les conséquences de la maladie, de l'accident et du handicap.

La profession sage-femme a toute sa place en prévention primaire dans cette stratégie de santé, notamment dans les objectifs nationaux suivants :

- promouvoir la santé sexuelle et l'éducation à la sexualité ;
- réduire l'exposition de la population aux pollutions extérieures et aux substances nocives pour la santé ;
- renforcer la protection vaccinale de la population ;
- structurer les soins primaires pour assurer la qualité et la continuité des prises en charges ;
- accompagner les parents dès la période prénatale dans la réduction des risques pour la santé de l'enfant ;
- améliorer le repérage et la prise en charge précoces des troubles et maladies de l'enfant ;
- développer dès le plus jeune âge l'éducation pour la santé et les compétences psychosociales ;
- prévenir les violences et les maltraitances sur les enfants.

Enfin, la formation en Maïeutique est concernée par 2 autres objectifs de cette stratégie nationale de santé :

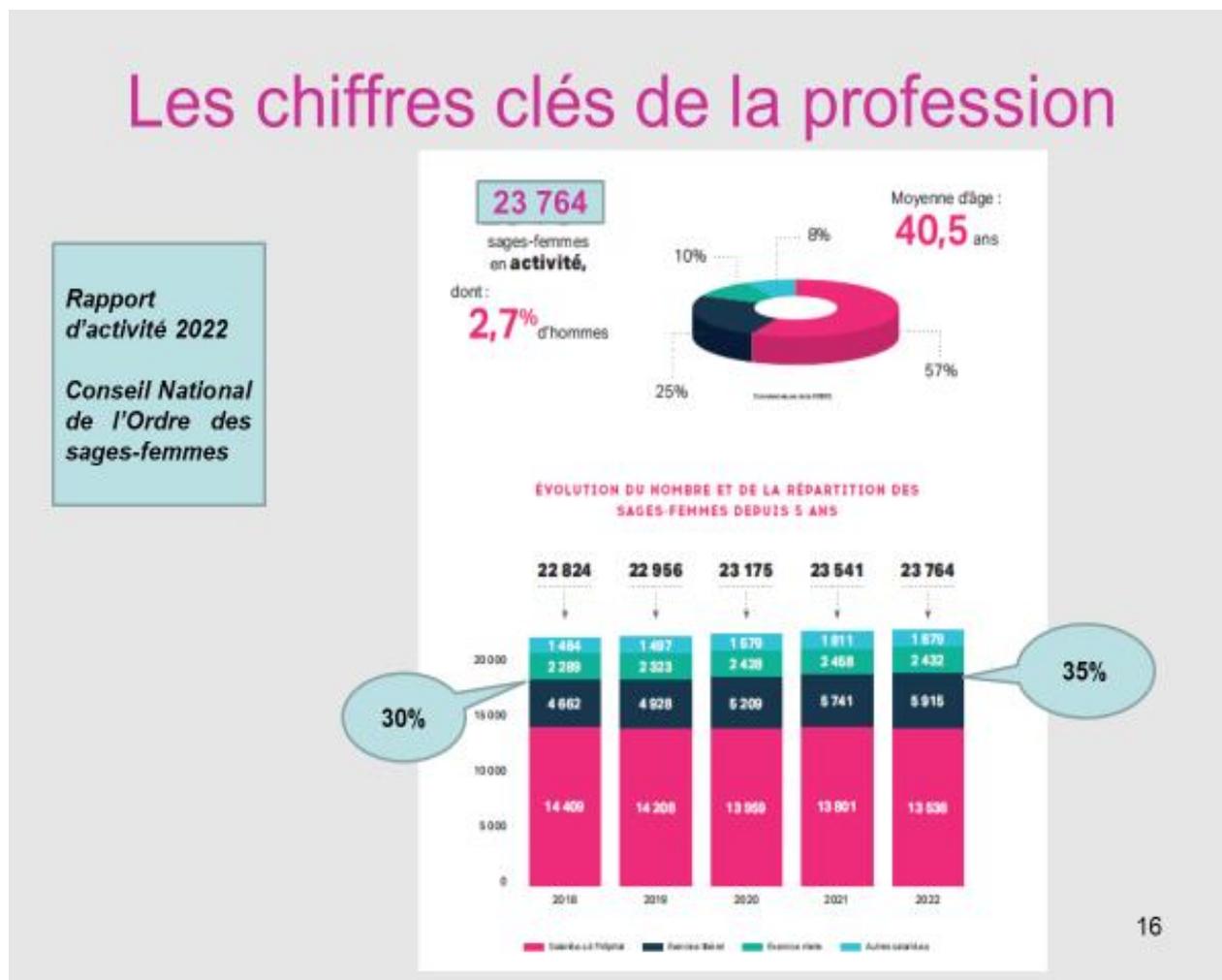
- Adapter la formation initiale des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, notamment dans :
 - la promotion d'une culture pluri professionnelle et du travail en équipe,
 - la poursuite de l'intégration universitaire des études en santé,

³ Stratégie nationale de santé 2018-2022, Ministère des solidarités et de la santé

- l'instauration de conditions d'études et de travail favorables à leur santé, à leur épanouissement et à la construction de leur identité professionnelle, en veillant notamment aux conditions d'accueil en stage ;
- et améliorer la santé des étudiants.

DONNEES DEMOGRAPHIQUES DE LA PROFESSION SAGE-FEMME

Rapport d'activité 2022 du Conseil National de l'ordre des sages-femmes



Le rapport d'activité 2022 du Conseil National de l'Ordre des sages-femmes recense plus de 23 764 sages-femmes en activité au 1^{er} janvier 2022. (cf tableau ci-dessus)

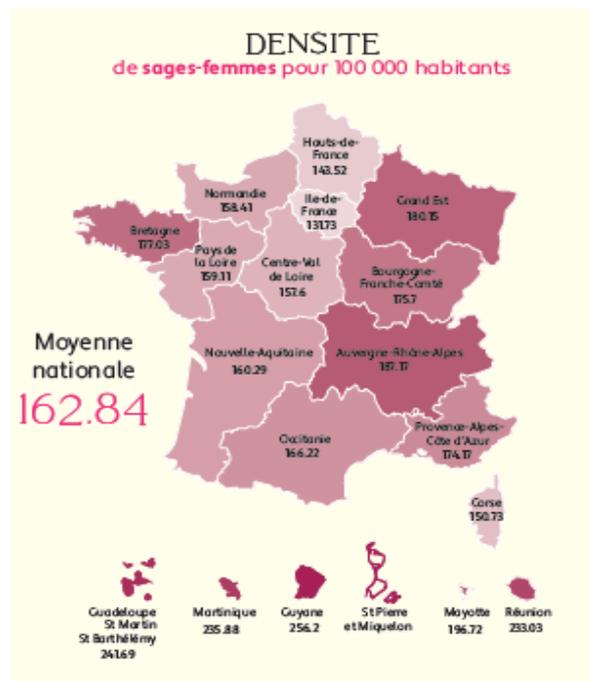
On constate une évolution permanente du mode d'exercice des sages-femmes.

Ainsi, le nombre de sages-femmes exerçant en libéral a augmenté de 49% entre 2014 et 2018. Cette évolution avait été annoncée dans une étude de la DREES en mars 2012⁴. Le scénario tendanciel envisageait un doublement de la part des sages-femmes libérales entre 2011 et 2030, ce qui aurait pour conséquence qu'une sage-femme sur trois exercerait en libéral à l'horizon 2030. Les données actuelles confirment cette hypothèse, puisqu'en 2022, 35% des sages-femmes en activité ont un exercice libéral ou mixte.

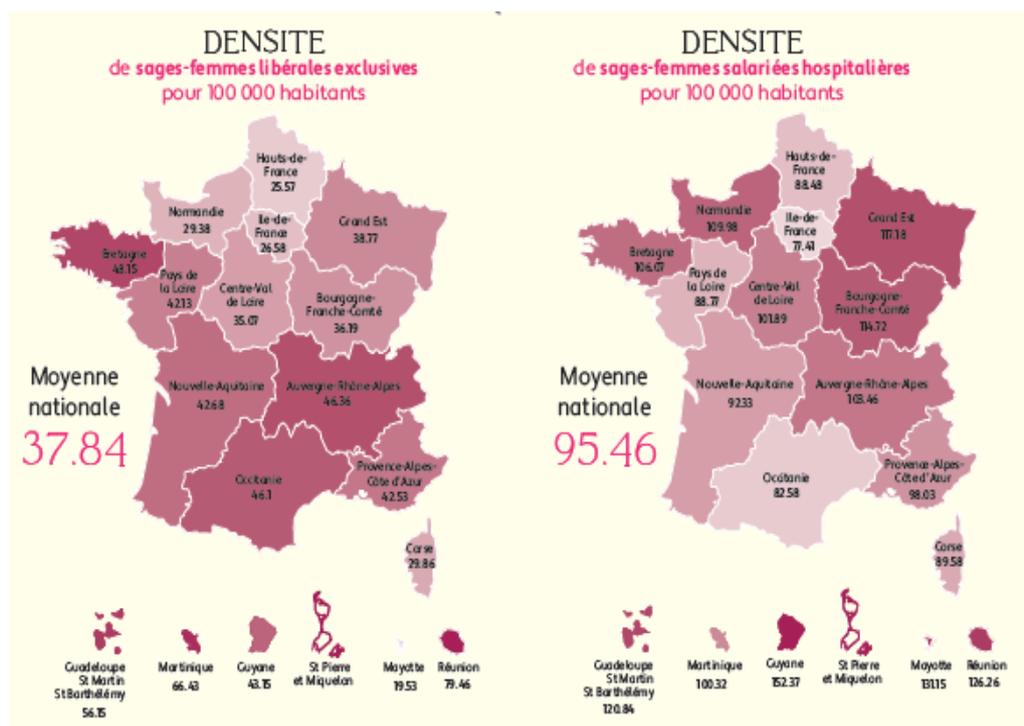
⁴ La profession de sage-femme : constat démographique et projections d'effectifs, DREES, études et résultats, N°791, mars 2012

Cette évolution est à mettre en parallèle de l'évolution du système hospitalier, la poursuite de la diminution progressive du nombre de maternités et des durées de séjour en obstétrique, ainsi qu'au développement des activités des sages-femmes libérales, notamment le suivi gynécologique de prévention et les visites post-natales dans le cadre du PRADO.

Leur densité est variable selon les régions (Rapport d'activité 2001 - Conseil national de l'Ordre des SF):



Leur densité est également variable selon le mode d'exercice

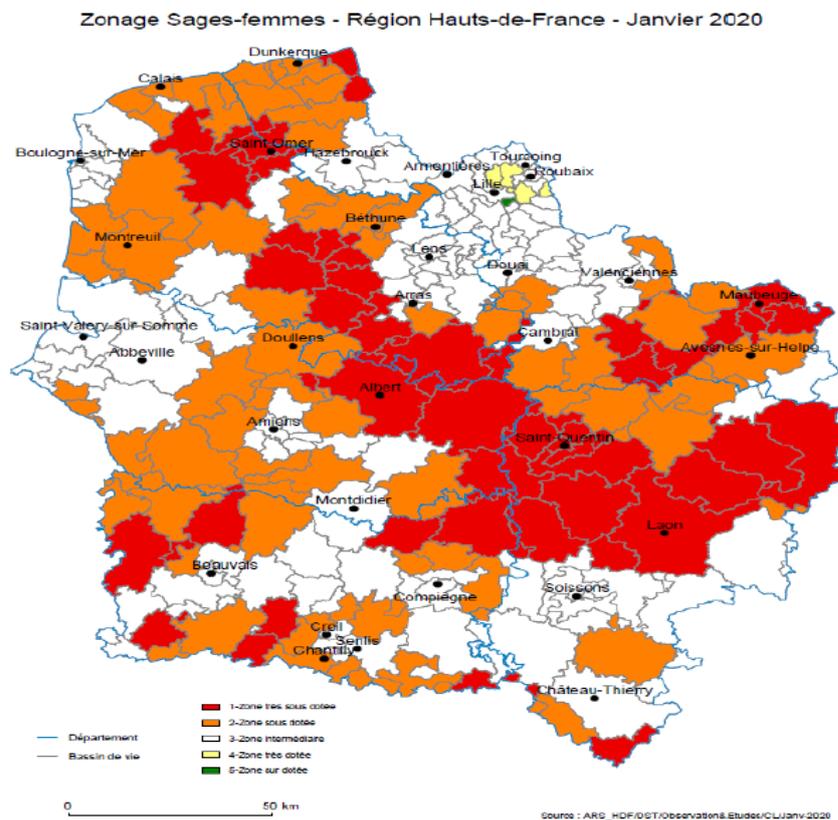


Situation des sages-femmes dans les Hauts de France :

La région des Hauts de France est fortement peuplée avec plus de 6 millions d'habitants, c'est la 3^e région la plus peuplée de France représentant environ un peu moins de 10% de la population nationale. C'est également la 2^e région la plus jeune de France après l'Ile de France, et elle a le 2^eme taux de natalité le plus fort de France métropolitaine.

En outre, une autre étude de la DREES⁵ en 2019, démontre que près de 8,3 millions de personnes (dont 1,6 million de femmes âgées de 15 à 49 ans) résident dans une commune sous-dense en sages-femmes.

Le dernier état des lieux présenté par l'ARS des Hauts de France en janvier 2020 confirme ce constat : de nombreux territoires des Hauts de France présentent encore des zones sous-dotées à très sous-dotées en sages-femmes libérales (zones orange et rouge):



Sur le plan national :

De même, en considérant comme éloignées d'une maternité les personnes habitant à 45 minutes ou plus de la maternité la plus proche, 1,5% de la population rencontre à la fois des

⁵ Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes : l'accessibilité s'améliore malgré des inégalités, DREES, Etudes et résultats, N° 1100, janvier 2019

difficultés d'accès aux sages-femmes et aux maternités, soit 968 000 personnes (dont 167 000 femmes en âge de procréer) ; cette proportion s'élève à 5,4 % en retenant un seuil à 30 minutes.

Le bilan démographique 2019⁶ met en évidence une tendance au ralentissement de la baisse des naissances (-0.7% en 2019) et de l'indice conjoncturel de fécondité (1.87 enfant en 2019 contre 1.88 en 2018). Mais la France reste en 2017 le pays le plus fécond de l'Union européenne.

Enfin, la profession ne rencontre pas actuellement de problématique d'accès à l'emploi. A contrario, de nombreuses équipes de sages-femmes hospitalières sont actuellement en manque d'effectifs sur tout le territoire.

L'ensemble de ces éléments démographiques est donc en faveur - au minimum - d'un maintien des capacités d'accueil étudiant dans les études en maïeutique, voire d'un accroissement à l'avenir, si l'on veut développer le rôle des sages-femmes dans la santé génésique, dans un contexte de pénurie médicale, en médecine de ville.

⁶ Bilan démographique 2019- La fécondité se stabilise en France, Insee Première, N°1789, janvier 2020

LES ETUDES DE SAGES-FEMMES

En France, la formation des sages-femmes a connu de nombreuses mutations et réformes.

A compter de 2002 la formation s'est déroulée en 5 années qui se décomposaient en une année universitaire, la PACES (Première Année Commune des Etudes de Santé) puis, après classement en rang utile dans la filière maïeutique du concours, 4 années en école hospitalière ou à l'université.

Entre 2011 et 2015, les écoles ont mis en place la réforme « Licence Master Doctorat » pour inscrire les études de maïeutique dans l'architecture européenne des études supérieures.

Aujourd'hui, les études aboutissant au diplôme d'Etat de sage-femme se composent de deux cycles :

➤ le premier cycle :

Qui conduit au « **Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques** ». Il comprend 6 semestres de formation et permet l'acquisition de 180 ECTS, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres correspondent à la première année commune des études de santé (PACES).

➤ Le deuxième cycle :

Qui conforte l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques et permet la délivrance du **Diplôme d'Etat**, indispensable à l'exercice de la profession. Il comprend 4 semestres validés par l'obtention de 120 ECTS correspondant au niveau master.

Seuls les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

Les deux arrêtés relatifs au régime des études de sages-femmes⁷, parus en 2011 et 2013 (**Annexes 1 et 2**), s'appuient sur le Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences des Sages-Femmes élaboré en octobre 2007 et mis à jour en 2023 (**Annexe 3**). Ces textes laissent une grande part de liberté aux structures de formation dans l'organisation des études. Il n'existe plus de programme imposé mais des objectifs à atteindre et des principes

⁷ Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques et Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme

qui régissent l'acquisition des connaissances. En conséquence, chaque école en France a pu concevoir son projet pédagogique en respectant les textes parus et en adaptant l'organisation des études à ses contraintes locales, mais aussi à ses valeurs et ses objectifs propres.

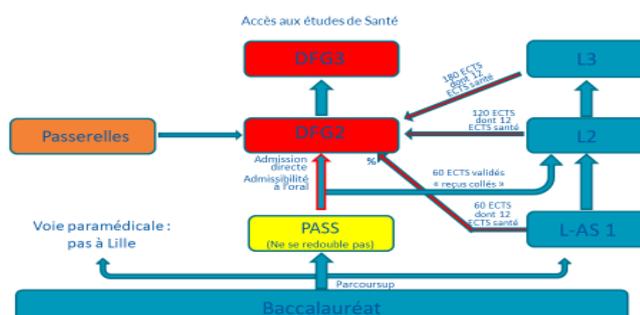
Puis la réforme du premier cycle des études de santé a été mise en œuvre à la rentrée 2020. La genèse de cette réforme est issue de plusieurs constats et l'annonce de la suppression du numérus clausus et de la PACES a été faite en 2018.

Les constats étaient les suivants :

- un mal être grandissant des étudiants en PACES ;
- des difficultés de réorientation en cas d'échec en PACES ;
- une unicité du profil des étudiants en MMOP.

La réforme identifie ainsi plusieurs parcours pour accéder aux études de santé.

La procédure de Passerelles est également modifiée.



- Les étudiants reçus en études de sciences maïeutiques à compter de la rentrée 2021 étaient issus de la dernière promotion de doublants **PACES**, du PARcours Spécifique Santé : **PASS** et de 1ere année de Licences accès santé : **L-AS1** ;
- La rentrée universitaire 2022-2023 a poursuivi le déploiement de la réforme, en accueillant des étudiants issus de 2^e année des Licences accès santé.
- La rentrée universitaire 2023-2024 a déployé la dernière phase, en intégrant également des étudiants issus de **L-AS3**

Autre aspect de la réforme : le Numerus Apertus qui remplace le Numerus Clausus.

Ce Numerus Apertus est amené à évoluer en fonction des objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former. L'Arrêté du 13 septembre 2021 définit ainsi les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025.

En voici la Notice:

« l'arrêté définit les objectifs nationaux pluriannuels relatifs au nombre de professionnels de santé à former, par université, pour chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (MPOM), pour la période quinquennale 2021-2025. Ces objectifs sont définis pour répondre aux besoins du système de santé, réduire les inégalités d'accès aux soins et permettre l'insertion professionnelle des étudiants, sur proposition d'une conférence nationale réunissant les acteurs du système de santé et des organismes et institutions de formation des professionnels de santé. Pour proposer les objectifs nationaux pluriannuels, la conférence nationale a tenu compte des propositions établies par les agences régionales de santé et les universités, à l'issue des concertations régionales associant les acteurs régionaux du système de santé, et qui tiennent compte notamment des besoins de santé et d'accès aux soins du territoire, des capacités de formation disponibles jusqu'au terme de chaque formation concernée, des objectifs de diversification des lieux de stages et des données démographiques nationales. Les objectifs nationaux pluriannuels sont encadrés par un seuil minimal et maximal d'évolution possible, qui ne peut être inférieur à 5% de part et d'autre de l'objectif. Sur la base des objectifs nationaux pluriannuels, des capacités d'accueil en deuxième cycle et des besoins de santé du territoire, des objectifs quinquennaux d'admission en première année du deuxième cycle des formations MPOM sont arrêtés par chaque université, sur avis conforme de l'agence régionale de santé ou des agences régionales de santé concernées qui émettent leur avis après consultation de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ou les conférences régionales de la santé et de l'autonomie concernées. Au regard des objectifs nationaux pluriannuels et des objectifs pluriannuels d'admission en première année du deuxième cycle des formations MPOM, les universités fixent annuellement, pour chacune des formations MPOM, les capacités d'accueil d'étudiants en deuxième et en troisième années du premier cycle pour l'année universitaire suivante, ainsi que leur prospective de capacité d'accueil pour les cinq années suivantes. Ces propositions sont transmises annuellement, par chaque université, à l'Observatoire national de la démographie des professions de santé.

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche »

La mise en œuvre de la réforme a impacté de façon majeure les effectifs d'étudiants de deuxième année des études de santé, dans ses 4 disciplines MMOP.

Ainsi, l'école de sages-femmes du CHU de Lille a accueilli, aux rentrées universitaires 2021-2022 et 2022-2023, 53 étudiants en 2eme année d'études en sciences maïeutiques, alors que le renouvellement d'agrément par la Région avait maintenu à 40 le nombre d'étudiants accueillis. Un arrêté modificatif relatif à l'autorisation a pris en compte cette augmentation de capacité d'accueil en juillet 2022.

Le Numerus Apertus défini pour la rentrée universitaire 2023-2024 est légèrement diminué, à 50 étudiants.

PRESENTATION DE L'ECOLE DE SAGES-FEMMES DU CHU DE LILLE

L'école de sages-femmes est l'un des instituts de formation en santé du CHU de Lille. Elle est financée par la région et c'est l'Université de Lille qui délivre le diplôme d'Etat à l'issue de la formation. Chaque acteur joue un rôle bien défini dans l'organisation de la formation.

1. LE CONSEIL REGIONAL ET L'ETAT

La loi du 13 Août 2004 a transféré à la région une partie des compétences en matière de définition et mise en œuvre des politiques de formations sanitaires et sociales. En ce qui concerne les formations sanitaires, son champ d'action est encadré par des objectifs définis au niveau national. Ainsi, l'Etat conserve des compétences pour définir les conditions d'accès à la formation. Il détermine les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation des étudiants et de délivrance des diplômes. De plus, concernant spécifiquement les sages-femmes, il fixe le numérus clausus chaque année.

Par contre, c'est le Conseil Régional qui délivre l'agrément de l'école, après avis du directeur général de l'Agence Régionale de Santé. Depuis 2006, il assure également le financement de l'école et verse cette charge au CHU de Lille.

2. LE CHU DE LILLE

L'école de sages-femmes est située à l'Institut Gernez Rieux (IGR), bâtiment situé dans l'enceinte du centre hospitalier, non loin de sa « maternité école » : l'hôpital Jeanne de Flandre.

Au sein de l'IGR, nous partageons les locaux et les moyens matériels et humains mis à la disposition des formations initiales et continues dispensées par les écoles du CHU. Un contrat interne d'objectifs et de moyens est signé entre la coordination générale des formations et la direction générale du CHU. Il décrit entre autres les missions et les activités des écoles. L'ensemble des écoles de l'IGR est dirigé par le Coordonnateur Général des formations et de la recherche paramédicale du CHU de Lille.

Le CHU joue un rôle essentiel dans notre formation en précisant dans son projet d'enseignement que « l'enseignement de la médecine et du soin est probablement l'un de ceux pour lesquels l'apprentissage théorique peut le moins être dissocié de la mise en situation... Cela induit un processus de formation fait d'allers retours, du cours au stage et du stage au cours, par lequel les compétences professionnelles s'acquièrent, se consolident puis se renouvellent. Cela produit une intrication naturelle entre les deux fonctions, celle de soigner et celle de former. » Cette précision introduit sans équivoque la notion d'alternance et entraîne de fait l'évidence que nos partenaires privilégiés autour de la formation des étudiants sont les professionnels de terrains.

3. L'UNIVERSITE DE LILLE

Différents textes du code de l'éducation et de la santé publique réglementent l'organisation des études et la délivrance du Diplôme d'Etat. En pratique, l'école est rattachée à l'Université de Lille. Par délégation du Président d'Université, c'est le doyen de la Faculté de Médecine qui sélectionne les étudiants entrant à l'école par la PACES, convoque les jurys d'examens sur proposition du directeur de l'école et délivre le Diplôme d'État de sage-femme.

Il est à noter que l'Université de Lille résulte, dans sa forme actuelle pluridisciplinaire, de la fusion au 1^{er} janvier 2018 des trois universités lilloises: l'université Lille-I (sciences et technologies; campus Cité Scientifique), l'université Lille-II (droit, gestion et santé; campus Santé-CHU et Moulins-Ronchin), et l'université Lille-III (Sciences Humaines et Sociales, lettres, langues et arts; campus Pont-de-Bois).

Une nouvelle évolution est marquée par la création en 2021 de l'UFR3S, nouvelle composante de l'Université de Lille, fruit de la fusion des cinq Facultés d'Ingénierie et de management de la santé (ILIS), de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie et des Sciences du sport et de l'éducation physique (FSSEP).

4. LES ETUDIANTS

L'école accueille, en septembre 2023, 194 Etudiants en Sciences Maïeutiques (ESMa) répartis en 4 promotions : ESMa 2, 3, 4 et 5, et qui ont réocédé à leur inscription universitaire.

Après le baccalauréat, les lycéens peuvent accéder aux études de maïeutique après 1, 2 ou 3 années d'études supérieures. Deux types de parcours sont proposés par les universités : un

parcours spécifique "accès santé" (PASS) ou une licence avec une option "accès santé" (L.AS). Il existe également un accès limité via le dispositif des passerelles, ainsi qu'une place pour un étudiant étranger hors UE. L'admission en 2^e année d'école de sages-femmes se fait donc selon le classement en rang utile de la filière maïeutique.

Les étudiants sages-femmes ont un statut étudiant, ils procèdent chaque année à leur inscription universitaire.

Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de l'école.

Ils ont une représentativité à la Commission Médicale d'Etablissement du CHU de Lille et dans les instances de l'université, notamment au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et au Conseil de Faculté de Médecine.

Un conseil de vie étudiante est prévu dans le règlement intérieur.

5. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE DE SAGES-FEMMES

A la rentrée 2023, l'équipe pédagogique se compose 10 sages-femmes enseignantes (SFE), 2 secrétaires et une directrice.

Les SFE assurent une partie de l'enseignement théorique et pratique dans leur domaine de compétences et l'apprentissage du raisonnement clinique.

Elles pratiquent des temps d'accompagnement cliniques sur les terrains de stage, en collaboration avec les sages-femmes cliniciennes des stages.

Elles organisent les examens et participent aux jurys, oraux, au certificat de compétence clinique de fin de Licence et au certificat de synthèse clinique et thérapeutique de fin de Master.

Elles assurent la guidance méthodologique des mémoires de fin d'étude et l'accompagnement pédagogique individuel des étudiants.

Elles assurent actuellement l'organisation et la planification des enseignements théoriques et des stages.

Elles participent à l'élaboration du projet pédagogique, en collaboration avec la directrice.

Enfin, les SFE se rendent disponibles autant que nécessaire pour les étudiants nécessitant un suivi individualisé.

Les SF enseignantes ont pour la plupart une activité clinique concomitante de leurs activités à l'école. Dans ce cadre d'activité clinique, elles assurent également un accompagnement des étudiants dans leur apprentissage, ainsi que des évaluations.

Elles réalisent également des enseignements dans les autres Instituts de Formation de l'IGR, ainsi qu'à la Faculté de Médecine de Lille, dans le cadre de l'UE de maïeutique, pour les étudiants en PASS et LAS.

La directrice a un rôle de coordination des enseignements, des missions et des projets. Elle est responsable du suivi de la qualité des prestations. Elle participe à l'enseignement et à la supervision des travaux de recherche. Elle assure le management de l'équipe, gère les moyens et les ressources ainsi que les relations avec les Directions fonctionnelles du CHU de Lille, les partenaires extérieurs et l'Université.

Les secrétaires assurent l'accueil et le secrétariat pédagogique et administratif.

L'équipe pédagogique est répartie de façon homogène en quotité de travail sur les deux cycles de formation :

- 4 sages-femmes enseignantes sont référentes du cycle de licence,
- 5 sages-femmes enseignantes sont référentes du cycle de master,
- une sage-femme enseignante est identifiée en missions transversales :

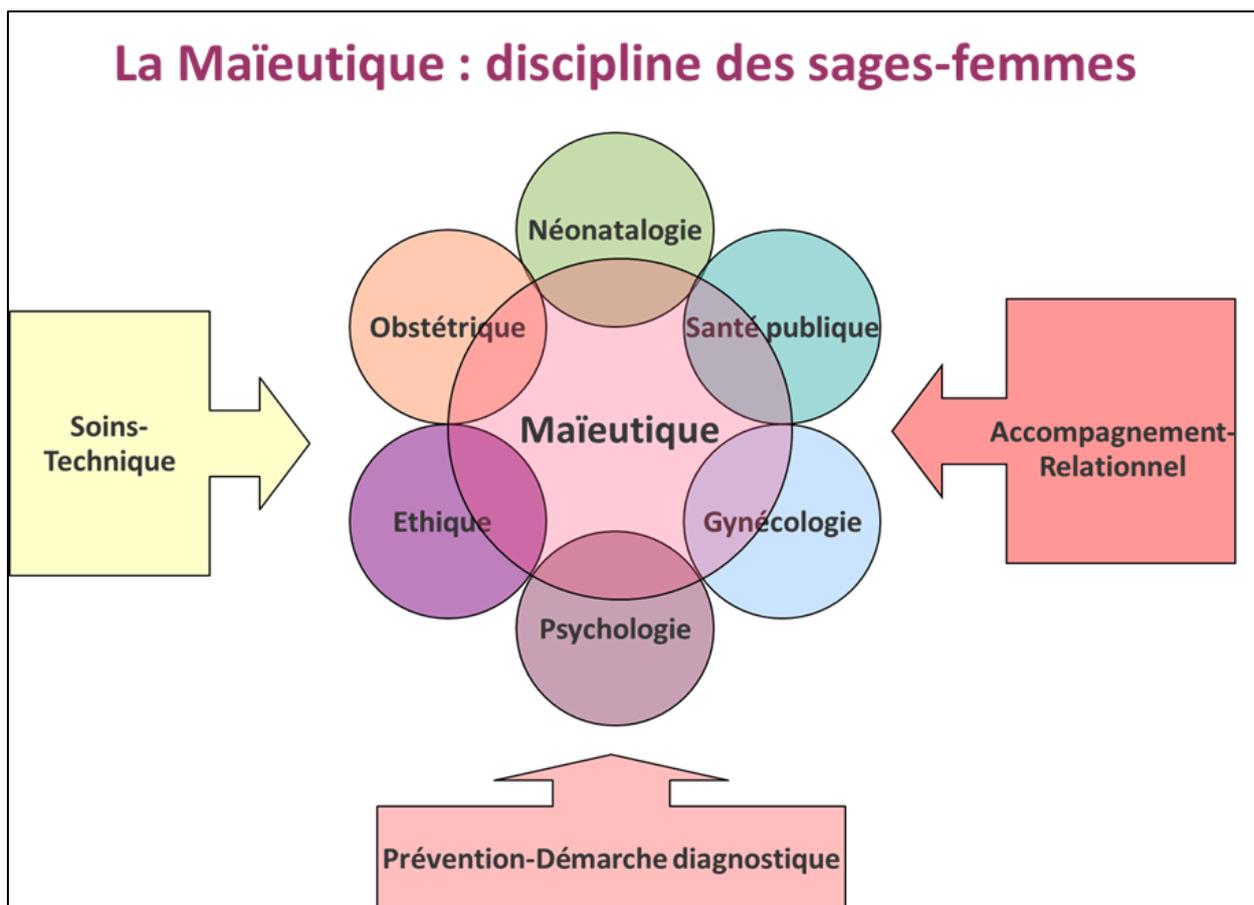
Les tâches organisationnelles et les enseignements sont répartis sur l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique.

Cette répartition des activités est amenée à évoluer dans le cadre de la mise en œuvre du projet pédagogique.

LE PROJET DE FORMATION

Pour pouvoir réfléchir à la refonte de nos programmes lors de la mise en place de la formation dans le système LMD, l'équipe enseignante a modélisé la discipline « maïeutique », en articulation avec les compétences transversales nécessaires à sa pratique.

Aujourd'hui, dans notre école, nous représentons la discipline des Sages-femmes de la manière suivante :



La maïeutique est un art qui regroupe plusieurs disciplines des champs médical, psychologique et social. Nous les avons énumérées dans les cercles. Pour exercer cet art, il est nécessaire d'acquérir des compétences diverses, exposées dans les flèches. Notre formation est donc construite autour de ces éléments : les futures sages-femmes doivent connaître les disciplines de la maïeutique et acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de notre profession.

Pour atteindre ces objectifs, le principe de la formation est l'alternance. En effet, les compétences décrites ne peuvent s'acquérir qu'en passant beaucoup de temps auprès des professionnels, à rencontrer des situations qui permettent de mettre en pratique l'enseignement à l'école : soins et gestes techniques, prise en charge des mères et des nouveau-nés, accompagnement des couples...

Notre projet a pour finalité de former des praticiens autonomes et responsables capables de développer une attitude réflexive sur leur exercice professionnel, de s'engager dans des démarches qualité, de gestion des risques, d'Évaluation des Pratiques Professionnelles, et de transmettre leur art aux futurs professionnels en ayant conscience du système de santé dans lequel ils s'intègrent.

Différents axes de formation sont identifiés :

- Une solide formation théorique permet de construire un socle de connaissances nécessaire à l'exercice de la profession ;
- La formation clinique prépare les étudiants à la prise en charge des patientes et de leur nouveau-né, en exerçant toutes les compétences de la sage-femme, quel que soit le mode d'exercice, hospitalier ou extrahospitalier ;
- L'initiation à la recherche doit permettre aux futurs professionnels d'actualiser leurs connaissances grâce à la lecture critique d'articles médicaux. Cet enseignement a également pour but de « développer la culture recherche en maïeutique », afin de permettre aux sages-femmes de participer à des programmes de recherche, et d'accéder pour les sages-femmes qui le souhaitent à des masters ou un doctorat ;
- Des unités d'enseignement optionnelles sont proposées en ESMA c2, 3 et 4. Elles donnent la possibilité aux étudiants de personnaliser leur parcours de formation, en fonction de leur projet professionnel ou de leur désir d'ouverture ou de découverte ;
- Un développement permanent des méthodes pédagogiques réflexives, et notamment la simulation en santé, grâce à un accès facile et régulier au centre de simulation en santé PRESAGE (Plateforme de Recherche et d'Enseignement par la Simulation pour l'apprentissage des Attitudes et des Gestes), qui est un Département de la Faculté de Médecine créé en 2012.

PROJET PEDAGOGIQUE

1. ORGANISATION DE LA FORMATION

1.1 CALENDRIER

L'année universitaire se déroule en 2 semestres qui comprennent chacun 20 semaines d'enseignement et 2 semaines de vacances (vacances de fin d'année et vacances de Printemps). L'année débute début septembre et se termine fin août selon les stages d'été.

Les étudiants bénéficient de 8 semaines de congés et pauses pédagogiques l'été en Licence. Par contre, en Master, ayant un statut d'étudiants hospitaliers en maïeutique, ils bénéficient d'un droit aux congés annuels en conformité avec ce statut⁸.

Chaque année un calendrier détermine les périodes de cours à l'école et les périodes de stage. Le découpage pour l'année 2023-2024 est présenté en **annexe 4**.

1.2 REPARTITION DES ECTS

Chaque semestre permet la validation de 30 ECTS. Un nombre d'ECTS a été attribué à chacune des unités d'enseignement. Un ECTS clinique équivaut à 30 heures de stage.

Les tableaux suivants présentent la répartition des ECTS théoriques et cliniques dans chacun des deux cycles.

Pour répondre à la logique LMD, le premier cycle, correspondant à la licence, se veut plus théorique alors que le second est plus professionnalisant. Il en résulte que la proportion d'ECTS cliniques augmente nettement, avec notamment un stage dit « préprofessionnel » d'un semestre complet en dernière année de formation.

⁸ Décret n°2016-1335 du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieux hospitalier et extrahospitalier des étudiants en maïeutique

ECOLE DE SF DU CHU DE LILLE
1er cycle
Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques
Répartition des ECTS ESMA2-ESMA3
Année 2023-2024

Unités d'Enseignement		Nb ECTS	S3	S4	S5	S6
UE Théoriques	Sémiologie	2	2			
	Santé Société Humanité	6		3		3
	Santé publique, Démarche de recherche, Anglais	5		2	2	1
	Hormonologie Reproduction	6	2	4		
	Génétique médicale	2			2	
	Tissu sanguin et système immunitaire	2	2			
	Agents infectieux, hygiène	6	6			
	Appareil cardio-respiratoire	3	3			
	Systèmes digestifs, locomoteur, neurosensoriel, dermatologique, rein et voies urinaires	6	6			
	Obstétrique, maïeutique	15		5	5	5
	Gynécologie	4			2	2
	Puériculture, néonatalogie, pédiatrie	8		4	2	2
	UE optionnelle	8	2	2	2	2
Total ECTS théoriques	73	23	20	15	15	
UE Cliniques	UE Sémiologie-Démarche clinique-Gestes techniques : 6 semaines	7	7			
	UE Suivi postnatal : 8 semaines	10		5	5	
	UE Suivi prénatal : 8 semaines	10			10	
	UE Suivi pernatal : 16 semaines	20		5	15	
	Total ECTS Cliniques	47	7	10	15	15

ECOLE DE SF DU CHU DE LILLE
Etudes de Sciences Maïeutiques
2e cycle
Diplôme d'Etat de sage-femme
Répartition des ECTS ESMA4-ESMA5
Année 2023-2024

Unités d'Enseignement		Nb ECTS recommandés Arrêté des études	ECTS ESF Lille	SI	SII	SIII	SIV
UE Théoriques	Recherche	2 à 4	4	2	1	1	
	Mémoire	6	6				6
	SHS-Droit, économie, management	6 à 8	6	2		4	
	Santé publique	4 à 6	3		3		
	Pharmacologie	2 à 4	2		2		
	Obstétrique	14 à 16	15	5	5	5	
	Gynécologie, santé génésique des femmes, PMA	4 à 8	6	3		3	
	Néonatalogie, pédiatrie	6 à 10	6	2	2	2	
	Service sanitaire		5	4	1		
	AFGSU						
	UE optionnelle		4	2	2		
	Total ECTS théoriques	44 à 62	57	20	16	15	6
UE Cliniques	UE suivi post-natal: 2 semaines		2	10*	14*	15*	24
	UE suivi prénatal: 10 semaines		12				
	UE suivi pernatal: 12 semaines		15				
	Gynécologie: 4 semaines		5				
	option: 4 semaines		5				
	stage pré-professionnel: 20 semaines		24				
	Total ECTS Cliniques	48 à 68	63				

*Réalisation au cours de l'un des 3 semestres en fonction de la répartition des stages

2. PEDAGOGIE ET METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées dans notre école se veulent actives, dans une perspective constructiviste, de manière à :

- Rendre l'étudiant autonome dans ses apprentissages, pour qu'il devienne un praticien réflexif, apte à analyser sa pratique ;
- Rendre l'étudiant apte à exercer ses fonctions de sage-femme dès la sortie de l'école, en considérant que les évolutions de notre profession l'obligent à vivre constamment dans une perspective de formation ;
- Inculquer aux sages-femmes une identité professionnelle forte, nécessaire à la pérennisation de notre Art.

2.1 ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Le programme théorique est divisé en unités d'enseignement. Le contenu de chaque unité d'enseignement figure dans les annexes des arrêtés relatifs au régime des études (**Annexes 1 et 2**).

Un nombre d'ECTS est attribué à chacune des unités. Cette répartition est validée par le Conseil Technique de l'école au début de chaque année universitaire.

L'enseignement théorique se décline en cours magistraux, TP, TD, enseignement à distance. Il est assuré à la fois par les enseignantes de l'équipe pédagogique, des professeurs d'université et des intervenants extérieurs : professionnels issus du monde de la santé ou spécialistes des différents domaines enseignés.

En début de formation, une période d'initiation permet aux étudiants de se préparer au premier stage qui se déroule à la fin du premier semestre. Le programme de cette période est présenté en **Annexe 5** (UE clinique ESMA2).

Sur cette même période d'enseignement, les ESMA2 bénéficient d'une formation à la Sécurité Incendie et à la Manutention des Malades.

Comme toutes les formations de l'Enseignement Supérieur, les études de sages-femmes ont été impactées par la crise sanitaire. Les enseignements de l'année universitaire 2020-2021 se sont majoritairement déroulés en format distanciel. L'année universitaire 2021-2022 a débuté en présentiel, puis un format mixte distanciel/présentiel a été mis en place, en

concertation avec les souhaits des étudiants et les impératifs pédagogiques qui va se poursuivre sur l'année universitaire 2022-2023.

2.2 ENSEIGNEMENT CLINIQUE

Nous entendons par enseignement clinique tout ce qui permet à l'étudiant d'acquérir les compétences pratiques et cliniques nécessaires à la prise en charge des patients, en termes de savoir-faire et savoir-être.

2.2.1 Principe général

La formation articule théorie et pratique, elle implique un temps passé sur le terrain et un temps passé à l'école. Chacun des deux milieux participe à l'apprentissage du futur professionnel. C'est le principe de l'alternance. Celle-ci vise à développer des synergies entre l'école et le monde professionnel. L'étudiant peut, par certains dispositifs pédagogiques mis en place, prendre en compte ce qu'il vit sur le terrain et à l'école pour créer un système cognitif nouveau⁹.

Des méthodes actives à l'école permettent à l'étudiant d'être acteur, voir auteur de sa formation : résolution de problèmes, analyses de cas, jeux de rôle, séances d'ARC (apprentissage du raisonnement clinique), classe inversée ...

Cet enseignement est composé de stages durant lesquels les étudiants prennent en charge des patientes, accompagnées par les sages-femmes qui leur transmettent leur art. Anne Jorro définit le stage comme le lieu et le temps qui permettent à l'étudiant de se professionnaliser (Jorro, 2005)¹⁰:

- Le lieu, car il place l'étudiant en situation réelle qui constitue pour lui une situation d'apprentissage lui permettant d'agir et donc de développer un savoir d'action.
- Le temps, car c'est la succession de ces situations d'apprentissage qui, au final, construiront la compétence.

⁹ Geay, A. (1998). *L'école de l'alternance*. Paris: L'Harmatan.

¹⁰ Jorro, A. (2005). Le processus de professionnalisation. *9èmes journées Nationales des cadres de santé*. 20 et 21 Janvier 2005. Montpellier.

En complément de la formation au sein de l'hôpital Jeanne de Flandre, la maternité du CHU de Lille, les stages ont lieu dans les maternités des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Les étudiants qui le souhaitent peuvent également faire des demandes de stage hors région, dès l'ESMa 3. Le but est de diversifier l'offre de stage.

L'apprentissage des gestes et des procédures est complété par les axes suivants:

- ✓ à l'école, grâce à la simulation sur mannequins, lors de séances de travaux pratiques ;
- ✓ Les étudiants bénéficient également de séances au centre de simulation PRESAGE, selon les recommandations de la HAS pour l'apprentissage des situations complexes telles que la prise en charge de l'hémorragie de la délivrance, grâce à des mannequins haute-fidélité (**annexe 6**) ;
- ✓ Et une collaboration avec le DHURE (Département Hospitalo-Universitaire de Recherche Expérimentale) permet l'apprentissage de certaines techniques de réfection de sutures (**Annexe 7**).

2.2.2 Organisation des stages

Le principe de notre formation est de construire, pour chaque étudiant, un parcours de stages sur l'année. A la fin de chaque cycle, tous les étudiants ont réalisé les mêmes types de stages, dans des lieux différents et dans un ordre différent. Cette organisation est tout à fait compatible avec une formation en alternance et ne nuit en aucun cas à leur apprentissage.

La répartition des stages est faite par les sages-femmes enseignantes. Elle s'appuie à la fois sur des critères pédagogiques et les souhaits des étudiants qui sont consultés chaque année concernant leurs préférences géographiques.

Durant le premier cycle, les acquisitions cliniques sont centrées sur les compétences de base de la sage-femme.

Un premier stage en milieu hospitalier est organisé en ESMa2. Puis les stages ont lieu en maternité, dans les services de salle de naissance, suites de naissance, admissions obstétricales et consultations prénatales.

La répartition des stages du 1^{er} cycle est la suivante :

- 6 semaines dans des services de soins durant le 1^{er} semestre d'ESMa2 ;
- 8 semaines en suivi post-natal ;
- 8 semaines en suivi prénatal ;
- 16 semaines en suivi per-natal ;

Durant le second cycle, les stages ont été construits de manière à approfondir les acquisitions de base et à développer d'autres compétences de la sage-femme, notamment en gynécologie de prévention.

La répartition des stages du 2^{er} cycle est la suivante :

- 10 semaines en suivi prénatal ;
- 2 semaines en suivi post-natal ;
- 12 semaines en suivi pernatal ;
- 4 semaines en gynécologie ;
- 4 semaines en stage à option ;
- 20 semaines en stage préprofessionnel.

Ces stages de second cycle comprennent les secteurs spécifiques suivants: stages chez les sages-femmes libérales, en service de pathologies materno-foetales, néonatalogie et HAD (en stage à option).

Nous avons choisi de positionner une partie des UE optionnelles en stage. L'un des 8 stages de 4 semaines est un stage optionnel. Chaque étudiant l'organise en fonction de son projet de formation ou professionnel. Le choix d'effectuer un stage à l'étranger est encouragé et accompagné après validation de celui-ci par l'équipe pédagogique. Pendant la crise sanitaire, ces stages hors métropole sont limités aux DOM-TOM.

Au cours du dernier semestre de formation les étudiants réalisent un stage préprofessionnel d'un semestre complet. Ce stage se déroule le plus souvent au sein d'un seul et même établissement. Mais une autre organisation peut être mise en place en fonction du futur projet professionnel de l'étudiant (exemple : stage préprofessionnel réalisé en partie en libéral). La partie « parcours personnalisé » de l'étudiant se déroule soit dans cet établissement, soit dans une structure en lien avec celui-ci. La répartition de ce stage est faite selon une procédure qui est présentée aux étudiants.

Pour chacun des stages, un rapport de stage est remis à l'étudiant. Les objectifs institutionnels du stage y sont posés et l'étudiant les complète avec ses objectifs personnels. Ceux-ci sont présentés en début de stage puis évalués pour permettre la validation du stage par le responsable. Un bilan de mi-stage est réalisé.

Les rapports de stage sont présentés en **Annexe 8**.

Le rapport de stage préprofessionnel est spécifique à la durée et aux objectifs personnalisés de l'étudiant. Ce rapport est présenté en **Annexe 9**.

2.3. LE SERVICE SANITAIRE

Le service sanitaire (SESA) a été mis en œuvre pour la rentrée universitaire 2018-2019¹¹.

Les étudiants sages-femmes ont réalisé ce service sanitaire, à titre dérogatoire, en ESMa3 sur les années universitaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Ce choix était partagé par une partie des écoles de sages-femmes en France.

Cependant, l'Instruction interministérielle du 27 novembre 2020 a rappelé que les étudiants en maïeutique devaient réaliser le service sanitaire à partir de la première année du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques, soit l'ESMa4, supprimant ainsi cette dérogation.

Ainsi, depuis l'année universitaire 2022-2023, le SESA est effectué en ESMa4, et un stage a été enlevé pour identifier le temps nécessaire à la réalisation du SESA (stage décalé en ESMa3).

Les objectifs prioritaires du SESA sont:

- Sensibiliser les étudiants en santé par la formation aux enjeux de la prévention primaire
- Mener des actions concrètes de prévention primaire auprès des territoires et de publics prioritaires
- Favoriser l'interdisciplinarité des étudiants en santé
- Intégrer la prévention primaire aux pratiques des professionnels de santé
- Prendre en compte les inégalités sociales et territoriales de santé dans la conception et le choix des actions et dans leur répartition géographique.

Les filières concernées sont :

Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Soins infirmiers et Masso kinésithérapie

¹¹ Rapport du Pr Loïc Vaillant sur la « mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé » janvier 2018

Arrêté du 18/07/18 portant adaptation du modèle de conventions prévu à l'article 8 de l'arrêté du 12/06 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

Arrêté du 12/06/2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

Décret n°2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

Instruction ministérielle 27/11/2018 relative au suivi du service sanitaire des étudiants en santé

Instruction interministérielle du 27/11/2020 relative aux principes et aux modalités d'organisation du service sanitaire des étudiants en santé à partir de la rentrée universitaire 2020/2021

4 étapes pédagogiques sont identifiées :

- Acquisition des compétences théoriques
- Préparation de projet
- Réalisation de l'action concrète de prévention
- Évaluation de l'action et de l'étudiant

Le service sanitaire est soumis à validation pour l'obtention du diplôme de sages-femmes.

2.4. LA SIMULATION EN SANTE

L'arrêté du 11/03/2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme a objectivé l'importance d'intégrer la simulation en santé dans les méthodes pédagogiques.

L'école de sages-femmes a la chance de pouvoir bénéficier largement des installations de PRESAGE.

Voici quelques exemples d'enseignements réalisés :

- Depuis 2012, des séances sont organisées pour les ESMA2 et les étudiants en médecine de 4^e ou 5^e année de façon commune. Ces séances se déroulent chaque année. Chaque étudiant suit 1 séance de 3 heures.

Les ateliers sont les suivants : *examen intime, pose d'un monitoring et analyse du rythme cardiaque fœtal et accouchement en présentation céphalique*

1 SFE ou 1 SF clinicienne et 1 CCA sont présents pour cette séance.

La fiche de formation « examen intime » est en **Annexe 11**.

- Depuis 2013, des séances de simulation sont réalisées pour les ESMA5 sur les thèmes de *l'Hémorragie du Post-Partum (HPP) et l'éclampsie*.
- Depuis 2017, des séances sont animées *sur l'analyse du rythme cardiaque fœtal* en ESMA4, accouchement par le *siège* en ESMA3 et *dystocie des épaules* en ESMA4 ;
- Mise en place depuis l'année universitaire 2019-2020 :
 - o Certificat de compétences cliniques en physiologie, en ESMA3,
 - o Evaluation formative de compétences cliniques en situation d'urgence en salle de naissance, en ESMA4 ;
 - o Jeux de rôle « mener une consultation de suivi gynécologique de prévention et de contraception », en ESMA4.
 - o Annonce d'une nouvelle en périnatalité, en ESMA5.
- Mise en place depuis l'année universitaire 2020-2021 :

- Examen clinique du post-partum en ESMA2 ;
- Accueil du nouveau-né en salle de naissance en ESMA2
- Mise en place année universitaire 2023-2024 :
 - Auscultation cardio pulmonaire en ESMA2
 - Mise en place d'ateliers avant départ le premier stage d'obstétrique des ESMA3 (en mai) : Pose de spéculum, FCU, TV, palpation mammaire, AVB, Accueil de la patiente aux urgences, pose de monito et analyse du RCF)
 - Création d'une formation urgences vitales chez la femme en ESMA5
 - Création de jeux de rôle sur la dépression du post partum en ESMA5

A ces enseignements s'ajoutent des travaux pratiques antérieurement réalisés en salle de TP à l'IGR, qui sont ainsi effectués à PRESAGE, afin de bénéficier des nouvelles technologies.

Ces TP font l'objet d'une formalisation de fiche projet de formation, dont le masque est présenté en **Annexe 12**.

Sont ainsi effectués à PRESAGE des TP sur la réanimation néonatale et la dystocie des épaules.

2.5. AFGSU

Les étudiants effectuent leur niveau I en ESMA2, et leur niveau II en ESMA5

2.6. CERTIFICAT DE COMPETENCE NUMERIQUE

Ces dernières années, la compétence numérique était évaluée dans le cadre du C2I

Cette compétence est évaluée depuis l'année universitaire 2020-2021 par le Certificat de Compétence Numérique et le PIX. Les étudiants effectuent cet enseignement en ESMA2.

Ces enseignements vont également évoluer à la rentrée 2024, dans le cadre de l'application de l'Arrêté du 10 novembre 2022, relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.

2.7. LA RECHERCHE ET LE MEMOIRE

Durant les deux cycles de formation, les étudiants sont initiés à la recherche. Durant le premier cycle, cette initiation est intégrée en partie à l'UE Santé Publique. Un apport théorique vient compléter des travaux individuels et de groupes.

Le second cycle a pour but d'approfondir cette initiation et permet de préparer l'étudiant à la réalisation de son mémoire.

L'UE Recherche doit permettre aux étudiants de maintenir à jour leurs connaissances par le biais de la lecture critique d'articles scientifiques. Cette initiation à la recherche et la réalisation du mémoire ont pour but également de les sensibiliser à la recherche en maïeutique pour qu'ils y contribuent ensuite en tant que professionnels.

Ce module a été conçu en transversalité sur les 5 années de formation, dans une logique de progression et de cohérence pédagogique, pour aboutir à la réalisation du mémoire, dernière étape de la formation en recherche.

L'accompagnement par l'équipe pédagogique évolue, afin de favoriser l'engagement individuel de l'étudiant et sa montée en compétences. Cet accompagnement est organisé en binôme dans le cadre des émergences de thèmes, puis sous forme d'ateliers à orientation qualitative ou quantitative en fonction des besoins de l'étudiant. Chaque étudiant peut bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé en cas de difficultés par les SFE, en complément de la direction assurée par le directeur de mémoire.

L'enseignement en anglais est intégré à cette UE ; les cours sont à ce jour délivrés par l'Université.

2.3 LE PARCOURS PERSONNALISE DE L'ETUDIANT

L'enseignement optionnel permet de personnaliser le parcours de l'étudiant.

Une partie concerne la formation clinique avec le stage à option de 4 semaines et une partie du stage préprofessionnel.

Durant les trois premières années de formation, 2 ECTS sont accordés chaque semestre à l'UE optionnelle en ESMa2-3 et 4. Les options proposées cette année universitaire sont :

- Sport ;
- Engagement associatif ;
- Activité culturelle ;
- Séminaire interprofessionnel (SIP) en ESMa4;
- Tutorat ;
- un master 1 recherche.

Les fiches projets sont présentées en **Annexe 13**.

Tutorat :

Un projet tutorat s'est reconstruit sur l'année universitaire 2021-2022. Il est principalement orienté vers l'accompagnement des ESMa2. Cette initiative est à promouvoir et développer, au vu de la variété des profils étudiants qui vont intégrer les études en maïeutiques, suite à la réforme du premier cycle des études en santé.

Un second axe de tutorat a débuté cette même année universitaire en concertation avec l'Université, dans le cadre d'un appel à projet. Les étudiants en maïeutique y sont associés. Il s'agit de développer du tutorat pour les étudiants de LAS 1, afin de les accompagner au mieux dans le succès de leur accès aux études de santé.

Concernant le séminaire interprofessionnel :

En 2013-2014, ce séminaire a été proposé à l'école de sages-femmes par l'intermédiaire de l'AFDET (Association Française d'Education Thérapeutique).

La finalité du projet est d'appréhender le travail en interdisciplinarité pendant la formation initiale d'étudiants en santé, afin qu'ils découvrent l'intérêt professionnel du « travailler ensemble ».

En 2014-2015 le SIP a été annulé faute de subventions. Puis, En 2016-2017 le SIP a été réorganisé par les Instituts de formations concernés.

Ce séminaire est organisé chaque année avec des étudiants en fin de cursus. Il est évalué sur le présentiel et la posture de l'étudiant : interaction, communication, interprofessionnalité. Une perspective pourrait être de monter un séminaire pour les professionnels

Les formations engagées sont :

- L'école de sages-femmes
- L'Institut de formation en soins infirmiers
- L'Institut de formation en masso-kinésithérapie du nord de la France
- La Faculté de pharmacie (étudiants officinaux)
- La Faculté de médecine (interne de médecine générale)
- L'Institut des orthophonistes

Master Recherche

Les étudiants ont également la possibilité de s'engager dans un Master Recherche ou dans tout autre enseignement délivré à l'université. Le M1 est effectué en parallèle de l'ESMa3 ou l'ESMa4.

Depuis la rentrée universitaire 2021-2022, ils peuvent notamment candidater au Master 1 Biologie Santé de la Faculté de Médecine de Lille.

3. LES MODALITES D'EVALUATION

Dans le mois qui suit la rentrée, le Conseil Technique se réunit et valide le calendrier et les modalités d'examens proposés par l'équipe pédagogique. Ces modalités sont alors communiquées aux étudiants.

Elles figurent en **Annexes 14 et 14 bis**

4. PARTICIPATION DE L'ECOLE DE SAGES-FEMMES AU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Créé par l'article 59 de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, le Développement Professionnel Continu (DPC) est un dispositif de formation applicable à l'ensemble des professionnels de santé, dont les objectifs sont les suivants :

- L'évaluation des pratiques professionnelles,
- Le perfectionnement des connaissances,
- L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- La prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

D'après l'article L.4021-1 du code de la santé publique, le DPC constitue une obligation pour les sages-femmes.

Depuis le 1er janvier 2017, cette obligation est triennale et non plus annuelle : chaque professionnel de santé doit justifier, sur une période de trois ans, de son engagement dans une démarche de DPC.

L'école de sages-femmes n'a pas encore réalisé de programme de DPC, mais elle a déjà organisé il y a quelques années des actions de formation pour les sages-femmes de terrain.

On peut citer les thèmes suivants :

- Suture 1 fil 1 nœud ;
- Tutorat des étudiants par les sages-femmes cliniciennes de la maternité Jeanne de Flandre.

De même, l'équipe pédagogique est amenée à participer aux journées professionnelles.

- On peut notamment citer les 48^e Assises Nationales des Sages-Femmes qui se sont déroulées du 21 au 23 octobre 2020 à Lille.

- Les écoles de sages-femmes des Hauts de France ont été co-organisatrices de ces journées avec l'Association Professionnelle des Sages-femmes et le CERC-Congrès (Centre d'Etudes et de Réalisations de Congrès). Les SFE de l'école du CHU de Lille ont participé activement à cet évènement en animant des ateliers sur les sutures périnéales, la contraception ainsi que sur les manœuvres obstétricales.

A noter que dans le cadre du DPC, une Sage-femme enseignante participe à des formations en simulation en santé, in situ dans les maternités de la région, sur la prise en charge des hémorragies du post-partum, en collaboration avec l'Université et la clinique d'Obstétrique de l'hôpital Jeanne de Flandre.

De plus, une sage-femme enseignante est auditeur IHAB pour IHAB France, et participe à la mise en place d'une formation des professionnels de l'Hôpital Jeanne de Flandre sur les Violences faites aux femmes, dans le cadre d'un groupe de travail pluriprofessionnel.

Ces diverses participations de l'équipe pédagogique contribuent au rayonnement et à l'investissement de l'école de sages-femmes dans son environnement.

ETAT D'AVANCEE DES PERSPECTIVES

Ce projet pédagogique 2023-2024 a été mis à jour en vue de sa présentation et sa validation au prochain Conseil Technique qui se déroule en septembre 2023.

En 2019, l'équipe avait réfléchi aux grandes orientations qui pourraient être développées à moyen terme. En voici les grands axes et leur état d'avancée à cette rentrée 2023 :

⇒ ***Développer l'activité clinique des sages-femmes enseignantes :***

- Accompagnement des étudiants en salle de naissance, autour de l'accueil du nouveau-né, par une SF enseignante (bloc obstétrical de Jeanne de Flandre, une demi-journée par semaine) : *réalisé et pérenne*;
- Accompagnement des étudiants en secteur de naissances et urgences admissions à la Maternité du CH de Roubaix, dans le cadre du partage d'activité de 2 SF enseignantes : *réalisé depuis 2021-2022 et pérenne* ;
- Accompagnement des étudiants en secteur de naissances et urgences admissions à la Maternité du CH de Dunkerque, dans le cadre du partage d'activité d'une SF enseignante : *réalisé en 2022-2023 et pérenne* ;

⇒ ***Poursuivre l'adaptation des enseignements aux évolutions de la profession : activité libérale en exercice pluri professionnel, physiologie de la naissance, santé génésique des femmes, prévention primaire :***

- En diversifiant les apports théoriques dans ces domaines, et en augmentant le nombre de stages en secteur libéral ou extrahospitalier : *en cours*.
- On peut notamment signaler la mise en place à compter de cette année d'un séminaire sur la physiologie de la naissance, regroupant de nombreuses interventions, en y instaurant davantage de cohérence. Cette évolution pédagogique va se poursuivre et se développer dans la réingénierie de formation.

⇒ ***Renforcer les liens avec les équipes des terrains de stages : mise en place de rencontres thématiques sur l'encadrement et l'évaluation formative des étudiants par les SF cliniciennes :***

- *Rencontres régulières et pérennes, 2 à 3 fois par an.*
- De plus, des rencontres ont été organisées avec les SF libérales et l'URPS des Hauts de France afin de développer les liens avec le secteur libéral.
- Enfin, une soirée de rencontre entre les maternités partenaires de la formation et les étudiants a été organisée début 2023 et sera renouvelée, ayant donné satisfaction aux professionnels et aux étudiants.

⇒ ***Poursuivre le développement de l'apprentissage par la simulation en santé, et des autres méthodes pédagogiques réflexives : en cours***

- Projets de nouveaux enseignements à PRESAGE, développement du numérique dans les enseignements : collaboration avec le Digital Learning Manager, utilisation de nouveaux outils numériques favorisant la pédagogie active, anticipation d'une organisation en format hybride synchrone en cas de reprise de la crise sanitaire : *en cours*.

⇒ ***Favoriser l'interdisciplinarité :***

- *En cours* : projet de travail sur de nouveaux enseignements en simulation en santé, en pluridisciplinarité avec les internes en Gynécologie-obstétrique, en anesthésie et les étudiants IADE.
- Mise en place d'un enseignement en interprofessionnalité avec la faculté de pharmacie; dans le cadre de la refonte de l'UE périnatalité des étudiants en pharmacie de 6^e année. Il s'agit d'une journée interprofessionnelle avec les étudiants en diététique et en maïeutique.

⇒ ***Poursuivre le développement de l'évaluation :***

- De la qualité de la formation : enseignements théoriques et stages ;
- Du bien-être des étudiants ; notamment avec le dispositif GELULES pour l'évaluation des stages
- De la qualité de vie et la satisfaction au travail de l'équipe pédagogique et administrative ;

Actions mises en place et pérennes :

- Développement de nouveaux outils communs aux Instituts de formation de l'IGR, dans le cadre de la préparation de la certification QUALIOPI : enquêtes de satisfaction, évaluation des compétences pédagogiques des enseignants... : *perenne* ;
- Questionnaires de satisfaction communs aux Instituts de formation réalisés de façon annuelle : *perenne* ;
- Mise en place du dispositif d'évaluation des stages GELULES à la rentrée universitaire 2021-2022 : *perenne, et poursuite du déploiement* ;
- Formalisation d'un dispositif de déclaration et gestion des Evènements Indésirables : *perenne* ;
- Création d'un nouveau site internet : *mise à jour annuelle*.

⇒ ***Elaborer un plan de formation pluriannuel permettant aux SFE de poursuivre leur développement professionnel continu ;***

- Plan de formation 2022-2023 : 1 DU de simulation en santé, 1 DU de gynécologie ; 1 DU de mécanique Obstétricale
- Plan de formation 2023-2024 : 1 DU sur les Violences faites aux femmes, démarrage d'une thèse de Doctorat

⇒ ***Développer les actions de formation continue et élaborer des programmes de DPC pour les sages-femmes cliniciennes : axe qui reste à développer***

⇒ ***Renforcer les liens avec l'université :***

- Dans le cadre de la mise en place de la réforme de la R1C ;
- Afin d'aligner le statut des étudiants en maïeutique sur le statut des étudiants des 3 autres formations médicales ;
- En mutualisant des enseignements avec les facultés en santé ;
- En tendant vers la mutualisation de certains moyens.

Actions pérennes :

- Participation de la Directrice aux jurys et commissions : PASS, LAS, Passerelles,
- Participation chaque année d'une SFE aux oraux de 2^e groupe (MEM) ;
- Réalisation d'enseignements par les SF enseignantes aux étudiants de PASS et LAS dans le cadre de l'UE Maïeutique ;
- Réalisation d'autres enseignements par les SF enseignantes à la faculté de médecine et de pharmacie ;

- Présentation des études et de la profession de sage-femme au JPO de l'Université, à la pré-rentrée PASS-LAS, au séminaire des métiers de la santé en PASS ;

Nouvelles actions :

- Participation de l'école de sages-femmes à des appels à projets de l'Université :

- L'école de sages-femmes a été associée à l'appel à Projets « parcours flexible en Licence"- CorPUS - soumis en 2021 par l'UFR3S. Ce projet propose la mutualisation d'une mineure santé niveau 2, de la préparation aux oraux et des enseignements de remédiation entre 6 parcours de LAS2, associé à un projet de développement d'une communauté apprenante et d'une maison des tuteurs pour accompagner l'étudiant dans la réussite de son parcours universitaire et développer les compétences des tuteurs. Il vise également à l'enrichissement des Cours de Mineure Santé 2 de LAS2 du S2 (ces cours sont à disposition en enregistrement différé). L'école de sages-femmes est associée par le biais d'étudiants tuteurs, *action pérenne* ;

- Les étudiants en maïeutique ont été associés via leur association au dispositif DISCUSS d'accompagnement et de soutien des étudiants, validé par la CVEC de l'université de Lille en 2022. L'objectif principal de ce dispositif est de favoriser l'intégration des étudiants et lutter contre l'isolement social. Ce dispositif a également vocation à aider au repérage d'étudiants en situation de difficulté et à optimiser leur orientation auprès des professionnels de santé et/ou des structures d'appui adaptés. Le dispositif est pyramidal : une promotion d'étudiants est ciblée, des étudiants sentinelle sont identifiés. Ils ont eux-mêmes pour référent un personnel ayant bénéficié de la formation sentinelle. A l'école de sages-femmes, la promotion cible est la 2^e année, 3 étudiants sentinelle de 3^e année ont suivi la formation sentinelle, ainsi que la Directrice : *dispositif pérenne* ;

- En 2023, l'école de sages-femmes a été conviée à participer à des actions organisées par l'UFR3S sur les thématiques du handicap et des violences sexistes et sexuelles (Théâtre Invisible).

- Enfin, à la rentrée 2023, l'école de sages-femmes est intégrée au projet CAPS'UL sur la mise en place du futur programme de numérique en santé

- Participation de l'école de sages-femmes à la Commission Ethique et Déontologique (CED) de l'UFR3S. La CED a été créée en 2022. Il s'agit d'une instance regroupant les 4 formations médicales : médecine, maïeutique, pharmacie et odontologie. La CED a pour objet l'analyse des événements indésirables graves survenus en stages des

étudiants en santé, et la lutte contre toutes les violences, dont les violences sexistes et sexuelles. Le guichet d'entrée unique est le dispositif GELULES d'évaluation des terrains de stage par les étudiants. Les étudiants en maïeutique étant entrés dans le dispositif Gelules en 2021, la maïeutique a naturellement été intégrée à la CED. La CED siège depuis 2023.

EN CONCLUSION

Cette année universitaire 2023-2024 s'annonce comme une période de consolidation des organisations, au sein d'une équipe pédagogique reconstruite, dynamique, motivée et innovante, et dans un climat serein avec la communauté étudiante.

Les objectifs prioritaires en sont l'optimisation de la qualité de prestation offerte aux étudiants, la satisfaction de tous les usagers et prestataires, la poursuite du développement de l'évaluation dans tous ses aspects, et la promotion de la qualité de vie au travail et du bien-être étudiant.

L'axe principal de cette nouvelle année universitaire est bien sûr la réingénierie de formation, dans le cadre de la mise en œuvre de la 6^e année d'études qui s'appliquera aux étudiants entrant en formation de sciences maïeutiques à la rentrée 2024-2025.

« Se donner des objectifs ambitieux oblige à penser aux moyens, et à envisager de faire autrement, c'est-à-dire à rendre l'organisation PROACTIVE et CREATIVE, deux qualités vitales dans le monde moderne. »

Les meilleures pratiques de management, Jean Brilman et Jacques Hérard - 2006